

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lêe-Chinh AVENA	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Michèle CHALLAUX
M. Joël MEKHANTAR		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MARCHAND pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Versement transport - Croix-Rouge - Liste des établissements exonérés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise - Mise à jour de la délibération du 21 mai 1975

Conformément aux dispositions de la loi n°73.640 du 11 juillet 1973 autorisant les communes et établissements publics de plus de 300 000 habitants à instituer un versement destiné aux transports en commun, le Syndicat Intercommunal des Services de l'Agglomération Dijonnaise (SISAD), puis le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Dijonnaise avaient défini, par délibérations successives, une liste de fondations et d'associations reconnues d'utilité publique exonérées du versement transport.

Parmi les associations et fondations concernées figuraient notamment plusieurs établissements de la Croix-Rouge Française situés sur le territoire de l'agglomération et exonérés de versement transport par délibération du SISAD du 21 mai 1975.

Certains des établissements de la Croix-Rouge concernés n'existant plus à ce jour, et d'autres ayant été créés depuis les années 1970, il convient donc de mettre à jour la liste des établissements de la Croix-Rouge Française exonérés, ou non, du versement transport sur le territoire du Grand Dijon.

L'article L2333-64 du code général des collectivités territoriales pose trois conditions permettant d'exonérer une association, ou fondation, du versement transport. Ces trois conditions, cumulatives sont les suivantes :

- 1/ l'association doit être reconnue d'utilité publique
- 2/ son activité doit avoir un caractère social
- 3/ il doit s'agir d'une association à but non lucratif.

Ces éléments relèvent de la libre appréciation de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (en l'occurrence le Grand Dijon) à laquelle il revient de déterminer, pour chacun des établissements, si les conditions d'exonération sont, ou non, remplies.

Au vu des ces différents critères, et suite au réexamen de la situation de chacun des établissements de la Croix-Rouge Française situés sur le territoire du Grand Dijon, il est proposé :

- de maintenir l'exonération de versement transport accordée, sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, au profit des établissements suivants de la Croix-Rouge Française :

Nom de l'établissement de la Croix-Rouge Française	Adresse postale
Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)	31 B, Rue Auguste Blanqui 21 000 DIJON
Pension de famille Henry Dunant	8, Rue des Ribottées – 21 000 DIJON
Centre provisoire d'Hébergement des Réfugiés	9, Boulevard du Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY
Chantier d'insertion Pré-Vert	9, Rue de l'Enclume – 21 800 QUETIGNY
Centre/Hôtel Maternel	35, Boulevard de Chèvre Morte 21 240 TALANT

- de supprimer, à compter du 1er juillet 2013, l'exonération de versement transport accordée à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale, établissement de la Croix-Rouge Française situé 21, Boulevard de Serres – 21 800 QUETIGNY.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de maintenir** l'exonération de versement transport accordée, sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, au profit des établissements suivants de la Croix-Rouge Française :

Nom de l'établissement de la Croix-Rouge Française	Adresse postale
Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)	31 B, Rue Auguste Blanqui 21 000 DIJON
Pension de famille Henry Dunant	8, Rue des Ribottées - 21 000 DIJON
Centre provisoire d'Hébergement des Réfugiés	9, Boulevard du Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY
Chantier d'insertion Pré-Vert	9, Rue de l'Enclume - 21 800 QUETIGNY
Centre/Hôtel Maternel	35, Boulevard de Chèvre Morte 21 240 TALANT

- **de supprimer**, à compter du 1er juillet 2013, l'exonération de versement transport accordée à l'établissement suivant de la Croix-Rouge Française :

Nom de l'établissement de la Croix-Rouge Française	Adresse postale
Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale	21, Boulevard de Serres - 21 800 QUETIGNY